

# ENSEIGNANTS REFERENTS POUR LA SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP :

## Profil du poste et ses missions

<b>1 – PROFIL DU POSTE</b>	<p><b>Intitulé :</b> 6 postes d'enseignants référents couvrant le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>o</sup> degré</p> <p><b>Public concerné :</b> Le poste est ouvert aux enseignants du 1<sup>er</sup> ou 2<sup>nd</sup> degré titulaires du CAPPEI ou en cours de formation</p> <p><b>Lieux de rattachement :</b> Collège Lakanal à FOIX, Collège du MAS D'AZIL, Collège de MIREPOIX, Collège Pierre Bayle de PAMIERES, Circonscription de PAMIERES, Collège de SAINT GIRONS.</p> <p><b>Secteur d'intervention :</b> Arrêté par l'Inspecteur d'académie, directeur des services de l'éducation nationale, les secteurs sont définis précisément en fonction du nombre de situations d'élèves et de leur répartition sur le département. Chaque secteur se compose d'écoles, d'établissements du second degré et d'établissements de santé ou médico-sociaux.</p> <p><b>Profil du poste :</b> Placé sous l'autorité hiérarchique de l'Inspecteur de l'Education Nationale chargé de l'Adaptation Scolaire et la Scolarisation des élèves en situation de handicap (IEN ASH). L'enseignant référent est une personne ressource pour chacun des élèves en situation de handicap de son secteur géographique. Il veille à la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) en lien avec les parents, l'établissement scolaire et les différents acteurs, les centres de soins et la maison départementale des personnes en situation de handicap (MDPSH).</p>
<b>2 – MISSIONS</b>	<p>Elles s'inscrivent dans l'application du décret n° 2005-1752 du 30 décembre 2005 relatif au parcours de formation des élèves présentant un handicap et du décret n°2014-1485 du 11 décembre 2014 qui précise les diverses dispositions relatives à la scolarisation des élèves en situation de handicap.</p> <p><b>Accueil et information :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ accueillir et informer les parents ou représentants légaux de chaque élève en situation de handicap ;</li><li>➤ assurer le suivi et le contact des parents avec les référents lors des changements de domicile vers un autre secteur ou un autre département ;</li><li>➤ informer, conseiller et aider les équipes enseignantes pour l'accueil des familles et l'orientation éventuelle vers la MDPSH ;</li></ul> <p><b>Suivi des projets personnalisés de scolarisation (PPS)</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ aider et conseiller les équipes enseignantes sur la mise en place du PPS et la scolarité des élèves en situation de handicap ;</li><li>➤ coordonner l'ensemble des acteurs concourant à la mise en œuvre du PPS ;</li><li>➤ favoriser la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du PPS ;</li><li>➤ tenir un « dossier de suivi » de chaque élève en situation de handicap ;</li><li>➤ convoquer et animer les équipes de suivi de scolarisation (ESS) ;</li><li>➤ établir et transmettre les comptes rendus des réunions des équipes de suivi auprès des parties concernées ;</li><li>➤ assurer le lien fonctionnel entre les équipes de suivi, l'équipe pluridisciplinaire et la CDAPH ;</li><li>➤ inscrire et organiser son action en respectant les procédures et l'échéancier annuel arrêtés par la MDPSH et la DSDEN.</li></ul> <p><b>Lien institutionnel</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ informer l'autorité académique (IEN de circonscription, chef d'établissement) des mesures du PPS et de leur mise en œuvre ;</li><li>➤ remettre annuellement à l'IEN-ASH, coordinateur des enseignants référents, un rapport d'activité ;</li><li>➤ renseigner les enquêtes nationales, académiques et départementales ;</li><li>➤ participer aux réunions du groupe départemental des référents conduites par l'IEN-ASH.</li></ul>
<b>3 – QUALITES REQUISES</b>	<p><b>Connaissances requises</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ des textes officiels et des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves en situation de handicap;</li><li>➤ des structures et dispositifs de l'Education Nationale et plus particulièrement de l'enseignement adapté et de la scolarisation des élèves en situation de handicap en milieu ordinaire ou en partenariat avec des structures ou services du médico-social (IME, ITEP, SESSAD) et de la santé (CAMSP, CMPP, hôpital de jour).</li></ul> <p><b>Compétences attendues</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Savoir coordonner l'évaluation des besoins spécifiques de l'élève, son autonomie (utilisation du GEVASCO)</li><li>➤ Savoir accueillir, écouter et dialoguer avec les familles parfois en situation difficile.</li><li>➤ Savoir se positionner dans une démarche de réseau avec un multi-partenariat à connaître et à enrichir.</li><li>➤ Être capable d'organiser et de conduire une réunion, de suivre un dossier, d'en rendre compte.</li><li>➤ Assurer un rôle d'interface voire de médiateur entre tous les partenaires pour soutenir la réussite et le maintien du parcours scolaire de l'élève</li><li>➤ Maîtriser les techniques de communication et de bureautique essentielles.</li><li>➤ Confidentialité et devoir de réserve sont primordiaux.</li></ul>

Personne en charge du dossier : **M. DE LA CRUZ Michel** IEN Foix Pays de Foix chargé de l'ASH **05.67.76.52.82**